



## PROCÉDURE DE VACCINATION sur Pir3.net

### Allez sur le Portail FCF - Pir3.net

- Ouvrir l'icône : Ordonnances de Vaccination
- Mettre la date de vaccination (voir ordonnance)
- inscrire le nom du vaccin (flèche déroulante)
- inscrire le nombre de doses (**correspondant au nombre de pigeons vaccinés**)
- inscrire le nom et prénom du Témoin
  
- Scanner l'ordonnance en PDF et la mettre dans l'emplacement réservé
- et tapez sur **Envoyer**

Dans le listing des licenciés un onglet apparaîtra rouge



- Le lendemain le **témoin** recevra un message de la FCF lui disant qu'il a des « **tâches en attente** »
- il faut que le Témoin aille dans les « Tâches en attente » et **confirme la validation de vaccination.**

Dans le listing des licenciés l'onglet deviendra orange



- Ensuite le Président de Société confirmera à son tour la vaccination de cet amateur

et dans le listing des licenciés, l'onglet deviendra vert



Si des amateurs ont des soucis pour scanner, le Président de sa société peut le faire en allant dans « Mes associations », puis « Licenciés », allez au bout de la ligne sur les 3 traits et cliquer sur « Vaccination » et là il pourra scanner l'ordonnance pour chaque amateur.

Bon courage à Toutes et à Tous.